

AVIS N°4

Avis sur l'utilisation diagnostique de l'IRM dans le dépistage du cancer du sein

La Société Française de Sénologie et de Pathologie Mammaire, réunie lors de son congrès à Avignon les 9 et 10 octobre 1997, tient à définir sa position vis-à-vis d'un article paru dans Le Figaro du 7 août 1997, sous la signature de Marc Gozlan.

Cet article montre que l'imagerie par résonance magnétique (IRM) permet de faire le diagnostic de bénignité ou de malignité d'anomalies cliniques ou radiologiques du sein par la mise en évidence d'une néo-angiogénèse.

Des chiffres ont été cités : « Une sensibilité de 98 %, une spécificité de 67 %, ce qui fait dire que, si l'IRM est normale, on est sûr à 98 % qu'il n'y a pas de cancer. »

Actuellement, cette affirmation est inexacte pour les petites lésions et en outre elle jette un discrédit injustifié sur le dépistage du cancer du sein tel qu'il est pratiqué dans tous les pays du monde par le seul test fiable actuellement disponible de façon courante qui est la mammographie.

Il est probable que l'IRM occupera à l'avenir une place plus importante pour le diagnostic des maladies du sein. Vouloir la généraliser aujourd'hui dans le cadre du dépistage et du diagnostic précoce serait une démarche prématurée, antiscientifique et irréaliste.

Le discrédit porté à la mammographie ne se justifie ni sur le plan des résultats, ni sur le plan de l'éthique, pouvant réduire la motivation et aggraver l'angoisse des femmes invitées au dépistage radiologique du cancer du sein.